

## D'autres sites Internet utiles :

- La Sécurité sociale en Europe [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr) et en France [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- Pour vous aider à trouver un logement ou à évaluer son coût, vous trouverez des annonces sur le site du syndicat des agents immobiliers : [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)
- Pour un hôtel ou des sorties, l'association des offices du tourisme français : [www.tourisme.fr](http://www.tourisme.fr)
- Le portail de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- De façon plus générale, pour chercher une adresse : [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)

## MAKING MOBILITY A REALITY

<http://eures.europa.eu>

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Octobre 2010



# Vivre et travailler en France

Direction générale Pôle emploi - Le CINETIC, 1 rue du Docteur Gley 75987 Paris cedex 20 - Réf : 5040



# Vivre et Travailler en France

## Votre projet

### Travailler en France, pourquoi pas ?

Vous devez vous poser quelques questions :

- Quelles sont vos motivations ? Vos compétences professionnelles ?
- Correspondent-elles à la réalité du marché du travail français ?
- Que savez-vous des conditions de vie en France ?

Selon les réponses, vous verrez si votre projet est réaliste ou pas.

Motivations et compétences font l'objet d'un bilan pour lequel vous pouvez contacter un **conseiller EURES** dans votre pays. Pour le trouver, consultez le site :

[www.eures.europa.eu](http://www.eures.europa.eu)

### Qu'attendent les employeurs français ?

Pour le savoir, consultez les offres d'emploi dans votre spécialité. Vous verrez quel est le besoin de main d'œuvre dans votre métier. Elles contiennent aussi des informations sur les compétences professionnelles attendues.

Vous trouverez des **offres** sur le site du service public de l'emploi français **Pôle emploi** : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), il est en français... mais vous devez savoir que pour travailler en France, une connaissance du français en rapport avec l'emploi demandé est indispensable.

### D'autres sites utiles de recherche d'emploi :

[www.apec.fr](http://www.apec.fr) pour des postes à responsabilités (executive), des « cadres » comme on les nomme en France.  
[www.cadremploi.fr](http://www.cadremploi.fr) ou [www.cadronline.fr](http://www.cadronline.fr) propose des liens vers les principaux cabinets de recrutement.  
[www.prisme.eu](http://www.prisme.eu) vous permettra de rechercher un emploi en intérim.

## BON À SAVOIR

Pour éviter les déconvenues liées aux différences culturelles, informez-vous sur la culture française.

Pour une première approche, consultez « Vivre et Travailler » du site EURES [www.eures.europa.eu](http://www.eures.europa.eu).

## Votre candidature

Maintenant que votre projet est validé, il est important d'adapter votre candidature à la culture de recrutement française.

### Votre Curriculum Vitae (CV)

Les employeurs français regarderont principalement votre **formation** et votre **expérience professionnelle**. Pensez à les rendre compréhensibles pour un lecteur français.

### Votre lettre de motivation

Il faut développer particulièrement votre motivation pour le poste et la connaissance que vous avez de l'entreprise. Lorsque cela est possible, aidez-vous de son site internet.

Vous trouverez des conseils pour la rédaction du CV et de la lettre de motivation dans le guide pratique « Préparer sa recherche d'emploi : les bons outils ».

**Votre candidature a été retenue, préparez votre entretien de recrutement :**

### Votre entretien de recrutement

Un entretien d'embauche est le plus souvent très formel. Faites attention à votre tenue. Elle doit être classique et en relation avec le type d'emploi que vous souhaitez occuper.

Le recrutement peut se faire après plusieurs entretiens.

Pour en savoir plus, consultez le guide pratique « Réussir l'entretien d'embauche » sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Un emploi en France

Les entreprises françaises ont un mode de fonctionnement très hiérarchisé. Dans ce cadre, les relations peuvent être très formelles. Il est recommandé d'être attentif aux habitudes de l'entreprise en observant votre environnement et de vous y adapter.

### Il existe deux grands types de contrat :

Le **CDI** (contrat à durée indéterminée) et le **CDD** (contrat à durée déterminée).

### En France, le SMIC est le salaire au-dessous duquel il est interdit de rémunérer un salarié

Il s'élève, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à **8,86 € brut de l'heure** soit **1 343,80 € brut mensuel pour 35 heures hebdomadaires**.

Les seuls prélèvements sur salaire sont de **nature sociale**, les prélèvements fiscaux n'étant pas effectués à la source. Il appartient au salarié de déclarer ses revenus chaque année. La **différence** entre le **salaire brut** et le **salaire net** est de l'ordre de **22 %**.

### La durée hebdomadaire légale du travail :

Elle est de **35 heures** dans toutes les entreprises.

Le salarié bénéficie de **2 jours et demi** ouvrables de **congés par mois travaillé**, soit **5 semaines** de congés payés par an.

## SITES UTILES

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)